INFORMATION du 17 septembre 2019

Destinataires : Responsables et Correspondants Tourisme

Copie : Président(e)s de clubs, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Président(e)s des Commissions Régionales et Départementales Pratiques Adhésion, Comité Directeur, LDI ATP, LDI PAF, Groupe de Travail Séjours et Voyages

Immatriculation Tourisme et nouveau contrat d'assurance fédéral

Cher(e) Responsable Tourisme, Cher(e) Correspondant(e) Tourisme,

La période estivale se termine et la saison sportive 2019-2020 vient de commencer. Celle-ci qui a débuté le 1er septembre dernier, apporte quelques modifications dans la gestion des "séjours et voyages" en matière d'assurances.

A. Incidence du changement d'assureur

La principale modification est le changement d'assureur fédéral qui est **Groupama**. Ce changement a une incidence sur les documents utilisés pour la mise en œuvre des séjours et voyages dans le cadre de l'Utilisation de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme (EIT et UEIT). Aussi, à compter de maintenant, seuls les documents figurant sous la rubrique "2019" des documents fédéraux sont à utiliser pour vos nouvelles inscriptions.

B. Barèmes de la contribution fédérale et des assurances facultatives

Les barèmes appliqués pour la saison 2019-2020 sont identiques à ceux de la saison 2018-2019 (ils figurent dans la base documentaire).

Les structures co-organisatrices qui souhaitent appliquer une contribution complémentaire pour la saison 2019-2020, ont dû en effectuer la saisie dans le système avant la date du 29 août 2019. Passé cette date, il n'est plus possible de modifier les montants saisis antérieurement.

C. Rappel des dates de saisie

Conformément aux instructions qui figurent dans le guide du Responsable tourisme, je rappelle :

• **La création en ligne du séjour est la 1ère étape** (plusieurs mois avant le début du séjour). Elle doit impérativement être faite avant toute diffusion aux participants potentiels, c'est-à-dire avant que ceux-ci viennent s'inscrire et verser leur premier chèque.

• La saisie des séjours peut s'effectuer exceptionnellement au plus tard 15 jours calendaires avant la date du début du séjour. Nous constatons encore trop de non-respect de cette règle. Il ne sera plus possible de procéder à une création de séjour passé cette date limite.

En ce qui concerne la saisie des participants, celle-ci peut s'effectuer **jusqu'à la veille du départ.**

Toutefois, si le participant a opté pour une ou plusieurs assurances facultatives, assurances devant être souscrites simultanément à la signature du bulletin d'inscription et réglées conjointement à l'inscription, le participant devra être **enregistré dans le système de gestion dès réception de son bulletin** accompagné du paiement correspondant.

Cette disposition nous a été fermement rappelée par notre assureur.

Pour rappel, en cas d'erreur ou d'oubli lors de la saisie du participant, vous disposez de **72 heures** pour effectuer la rectification ou la régularisation.

D. Saisie des participants pour les séjours et voyages 2020

Nous vous informons que la saisie des participants pour les séjours et voyages de l'année civile 2020 est désormais accessible.

E. Comment contacter l'assureur ?

Si **Groupama** est notre nouvel assureur, c'est **Gras Savoye**, nouveau courtier, qui est en charge de gérer le dossier de la FFRandonnée. **Gras Savoye bénéficie, en tant que courtier, d'un mandat de la part de Groupama pour la gestion du contrat d'assurance fédéral.**

Par ailleurs, en ce qui concerne l'assistance, c'est une filiale de Groupama spécialisée dans ce domaine qui interviendra : **Mutuaide.**

Dans une volonté de simplifier le processus assurance, Gras Savoye, avec une ligne téléphonique et une adresse courriel dédiées exclusivement à la FFRandonnée, devient notre seul et unique interlocuteur à la fois pour les assurances fédérales, mais également pour les assurances complémentaires et facultatives.

F. Base documentaire

Les nouveaux documents sont accessibles dans la base documentaire dans le dossier 05 Commercialiser – Démarcher > Séjours et Voyages > Sept 2019

Pour contacter nos nouveaux assureurs :

• Gras Savoye : tél. : 09 72 72 01 19 (séjours : choix n° 2 pour les questions relatives aux assurances "annulation-interruption") / ffrandonnee@grassavoye.com

• Mutuaide Assistance : tél. : +33 (0) 1 45 16 84 99 et indiquer le numéro de contrat 5369

Bonne rentrée sportive à tous,

Guy Berçot, Administrateur Séjours et Voyages

Magali Lefébure-Thomas, Chargée des adhésions Séjours et Voyages